

Image not found or type unknown



Contrat de professionalisation

Par **syl26**, le **08/08/2008** à **13:42**

bonjour, ma fille de 17 ans est en contrat de professionalisation depuis octobre 2007 en cuisine, contrat de 35h/ sem. elle fait depuis le mois de juillet 220h par mois payées 35h à 55% du smig et a le lundi midi et le jeudi de repos. elle a eu son cap et bep en juin 2008 et a tjrs le même salaire. n'est-ce pas normal? merci salutations

Par **Marion2**, le **09/08/2008** à **22:28**

Ce n'est pas normal. Elle était en apprentissage, maintenant c'est terminé, elle a eu ses examens et si l'employeur veut la garder, il doit lui faire un contrat de travail. Cordialement